



FICHES DE PROCEDURES

OPERATION : Travaux préparatoires à la mise en service d'une nouvelle ligne de tir pour AGLAE (PIXXL) dans les locaux du C2RMF situés au Louvre

Processus pour le traitement des demandes particulières auprès de la maîtrise d'ouvrage

Date : **Janvier 2026**

SOMMAIRE

1 – DEMANDE D’ACCES CHANTIER	3
1.1 – Objectif.....	3
1.2 – Règles générales	3
1.3 – Procédures de vérification	3
1.3.1 – Accès physique.....	3
1.3.2 – Accès-Véhicule de livraison et évacuation (de matériaux et produits)	4
2 – DEMANDE PERMIS FEU.....	4
2.1 – Objectif.....	4
2.2 – Règles générales	4
2.3 – Procédures de vérification	4
3 – DEMANDE DE CONSIGNATION DES RESEAUX (ELECTRIQUES OU PLOMBERIE).....	5
3.1 – Objectif.....	5
3.2 – Règles générales	5
3.3 – Procédures de vérification	6
4- DOCUMENTS ANNEXES	8

1 – DEMANDE D'ACCES CHANTIER

1.1 – Objectif

Cette procédure a pour objectif de vérifier l'identité sur chantier afin de s'assurer que seules les personnes autorisées y accèdent et de garantir la sécurité du site.

1.2 – Règles générales

La maîtrise d'ouvrage peut exiger :

- **Pour les entreprises intervenantes** : la présentation d'une carte BTP (ou d'une attestation provisoire).
- **Pour les visiteurs** (utilisateurs ou autres) : la présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou autre).

Nota : le site du Louvre fait l'objet d'un renforcement des mesures de sécurité et sûreté. En conséquence, aucun badge d'accès ne sera délivré par la maîtrise d'ouvrage. Une signature à l'entrée et à la sortie du site pourra être exigée, aux horaires d'ouverture du site, soit 8h30 à 18h00.

Toute les demande doivent être faite maximum 48 heures avant à l'adresse électronique suivante : c2rmf-technique@culture.gouv.fr. Ne pas oublier de joindre le formulaire de l'annexe 1 en pièce jointe de votre demande par e-mail.

1.3 – Procédures de vérification

1.3.1 – Accès physique

Avant l'entrée (phase de préparation) :

L'entreprise fourni par e-mail (indiqué ci-dessus) les éléments suivants :

- La liste nominative des salariés (nom, prénom, fonction, entreprise, numéro de carte BTP).
- Une preuve attestant que les salariés sont déclarés et titulaires d'une carte BTP valide.

Le C2RMF :

- Vérifie la validité des cartes BTP.
- Renseigne la liste nominative des salariés dans son logiciel dédié.

À l'entrée du site (contrôle quotidien) :

L'accueil du site assure les actions suivantes :

- **Pour les intervenants** :
 - Vérification de l'identité de l'intervenant
- **Pour les visiteurs** (utilisateurs, MOA, MOE, CSPS, CT ou autres) :
 - Vérification de l'identité de l'intervenant

1.3.2 – Accès-Véhicule de livraison et évacuation (matériaux et produits)

A l'entrée du site (contrôle quotidien) :

L'accueil se fera à l'adresse suivant 1 avenue du Générale Lemonnier, 75001 selon les modalités suivantes :

- Le véhicule sera dirigé vers la zone de livraison ou la zone de stationnement prévue.
- L'entreprise devra contacter l'accueil du C2RMF au numéro suivant : 01. 81. 72.92. 00 ou 01.81.71.94.15.
- Décharge les produits ou matériaux livrés ou évacués qui ne pourront pas être stockés sur les quais ou dans les zones de circulation. Les produit livrées ou évacué doivent être étiquette C2RMF.

Nota : le site du Louvre fait l'objet d'un renforcement des mesures de sécurité et sûreté. À ce titre, chaque intervenant sera systématiquement accompagné par un agent du C2RMF, à l'entrée comme à la sortie du site. Les livraisons sont interdites le mardi pour le reste de la semaine, les quais de livraison sont accessibles de 9h00 à 16h00.

Toutes les demandes d'accès véhicule doivent être faites au maximum 48 heures à l'avance à l'adresse électronique suivante : c2rmf-technique@culture.gouv.fr. Ne pas oublier de joindre le formulaire de l'annexe 2 en pièce jointe de votre demande par e-mail.

2 – DEMANDE PERMIS FEU

2.1 – Objectif

Cette procédure vise à valider et à suivre le permis de feu pour tous les travaux à points chauds sur le chantier, afin de prévenir tout risque d'incendie ou d'explosion.

2.2 – Règles générales

Un permis de feu est exigé dès que des travaux comportant des points chauds sont réalisés dans un environnement présentant un risque d'incendie ou d'explosion, notamment :

- Présence de matériaux combustibles (bois, plastiques, isolants, peintures, solvants, etc.).
- Présence de gaz, vapeurs, poussières inflammables ou d'atmosphères explosives.
- Travaux dans des zones à risque (espaces confinés, etc.).

Nota : toutes les demandes de permis de feu doivent être faites au maximum 48 heures à l'avance à l'adresse électronique suivante : c2rmf-technique@culture.gouv.fr. Ne pas oublier de joindre le formulaire de l'annexe 3 en pièce jointe de votre demande par e-mail.

2.3 – Procédures de vérification

Avant l'intervention (préparation) :

L'entreprise intervenante doit fournir à la maîtrise d'ouvrage :

- **Description des travaux** : nature des travaux (soudage, découpage, meulage, brûlage, etc.) et procédé utilisé (arc, chalumeau, meuleuse, etc.).
- **Zone d'intervention** : emplacement précis (bâtiment, niveau, local, zone de stockage, etc.) et proximité de matériaux combustibles, gaz ou fluides inflammables.
- **Dates et horaires** : période de validité du permis (ex. : du 10/01 au 12/01, de 8h à 17h).
- **Personnel intervenant** : nom, prénom, fonction, habilitations (CACES, AIPR, soudure, etc.).

- **Responsable des travaux** : nom, prénom, fonction, formation sécurité incendie, numéro de téléphone.
- **Responsable de l'entreprise** : nom, prénom, fonction, formation sécurité incendie, numéro de téléphone.

Nota : le permis de feu est établi pour une seule entreprise, sur une zone et une période donnée. L'entreprise doit également réaliser une évaluation des risques spécifiques à chaque intervention.

Surveillance et suivi :

Si toutes les conditions sont respectées, le permis de feu est signé et délivré à l'entreprise sous format dématérialisée.

Pendant les travaux :

- Avant le démarrage de l'intervention, le responsable des travaux doit demander à l'accueil du C2RMF la désactivation des détecteurs incendie du périmètre d'intervention par le service des pompiers du Louvre (action réalisée en temps réel).

Important : si l'entreprise quitte la zone d'intervention, même temporairement (pause, repas ou autre), elle doit obligatoirement demander la remise en service des détecteurs incendie.

- Le responsable des travaux de l'entreprise est présent en continu sur le lieu d'intervention :
 - o il veille à l'affichage du permis de feu sur la zone d'intervention ;
 - o il veille au respect des consignes du permis de feu (zone dégagée, extincteurs à portée, etc.) ;
 - o il est habilité à faire arrêter les travaux en cas de non-respect des règles ou d'apparition d'un risque.

Après les travaux :

- Demande systématique de remise en service des détecteurs incendie de la zone auprès de l'accueil du C2RMF.
- Mise en place d'une surveillance post-intervention (ex. : de 30 minutes à 2 heures) afin de s'assurer qu'aucune combustion résiduelle ne subsiste.
- Archivage du permis de feu avec les autres documents du chantier (PPSPS, PGC, etc.).
- Arrêt des travaux par points chauds au minimum 1 heure avant la fin de la journée de travail. Cette consigne s'applique à toute intervention programmée en fin de journée.

3 – DEMANDE DE CONSIGNATION DES RESEAUX (ELECTRIQUES OU PLOMBERIE)

3.1 – Objectif

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités de consignation des réseaux (électricité, eau, gaz, chauffage, etc.) avant toute intervention sur le chantier, afin d'assurer la sécurité des intervenants et de prévenir les risques d'accidents tels que l'électrocution, les coupures de courant, les fuites ou les explosions.

3.2 – Règles générales

Toute demande de consignation doit garantir la mise en sécurité des installations et comprend systématiquement les actions suivantes :

- **Isolation** : suppression de l'alimentation depuis la source d'énergie (coupure électrique, fermeture de vanne, etc.) ;
- **Blocage** : sécurisation mécanique de l'organe d'isolement (cadenas, verrouillage, etc.) afin d'empêcher toute remise en service intempestive ;

- **Identification** : matérialisation claire et visible de la consignation (étiquetage, signalisation, etc.) ;
- **Vérification de l'absence d'énergie** : contrôle de l'absence de tension (VAT) pour l'électricité ou purge/vidange des fluides selon la nature du réseau.

Nota : L'entreprise intervenante doit respecter strictement les consignes de sécurité pendant toute la durée de l'intervention.

Toutes les demandes de consignation doivent être faites au maximum 48 heures à l'avance à l'adresse électronique suivante : c2rmf-technique@culture.gouv.fr. Ne pas oublier de joindre le formulaire de l'annexe 4 en pièce jointe de votre demande par e-mail.

3.3 – Procédures de vérification

Préparation de la consignation :

Avant toute intervention, l'entreprise intervenante doit :

- **Identifier le réseau concerné** :
 - Électricité : tableau, circuit, câble, équipement, etc.
 - Plomberie / fluides : vanne, tuyau, réseau d'eau, de gaz, de chauffage, etc.
- **Analyser les risques** :
 - Électrocution, coupure de courant, fuite, explosion, intoxication, etc.
- **Prévoir les moyens nécessaires** :
 - Matériel de consignation (cadenas, étiquettes, dispositifs de blocage, etc.).
 - EPI (gants isolants, lunettes, vêtements de protection, etc.).
 - Moyens de purge/vidange (pour les fluides).

Nota : La consignation est planifiée en amont et intégrée au PPSPS de l'entreprise.

Condamnation réseaux (blocage) :

L'entreprise bloque mécaniquement la séparation pour empêcher toute remise en service involontaire :

- Pose d'un dispositif de blocage (cadenas, verrou, écran isolant, etc.) sur le dispositif de coupure (disjoncteur, sectionneur, vanne, etc.).
- Chaque intervenant appose son cadenas (système de cadenas individuel).
- Utilisation de matériel de consignation adapté (mâchoires, câbles, dispositifs de blocage de vannes, etc.).

Nota : la condamnation doit être mécanique et ne doit pas pouvoir être forcée.

Identification réseaux :

L'entreprise identifie clairement la zone consignée :

- Pose d'une étiquette de consignation sur le dispositif de coupure (disjoncteur, vanne, etc.).
- L'étiquette doit indiquer :
 - Nom de l'entreprise et du chargé de consignation.
 - Nature de l'intervention (ex. : « Travaux sur réseau électrique », « Intervention sur vanne d'eau »).

- Date et heure de la consignation.

Pose d'étiquette de signalisation (« Travaux en cours », « Ne pas remettre sous tension », « Ne pas ouvrir la vanne », etc.).

Nota : L'identification doit permet d'éviter toute confusion et de prévenir les autres intervenants.

Vérification d'absence d'énergie/fluide :

L'entreprise vérifie que le réseau est bien hors service :

Pour l'électricité :

- Vérification d'Absence de Tension (VAT) sur chaque conducteur actif (y compris le neutre) à l'aide d'un vérificateur de tension adapté et vérifié.

Pour la plomberie / les fluides :

- Purge ou vidange du réseau pour s'assurer qu'il n'y a plus de pression ni de fluide.
- Vérification de l'absence de pression (manomètre, purge, etc.).
- Vérification de l'absence de fuite ou de retour de fluide.

Nota : La vérification (par l'entreprise) est une étape cruciale : sans elle, la demande de consignation n'est pas valide.

Autorisation de l'intervention :

Une fois la consignation terminée, le C2RMF :

- Remet une attestation de consignation (document signé cf. annexe 5) à l'entreprise et autorise l'intervention uniquement après validation de la consignation.

Nota : les travaux ne peuvent commencer sans attestation de consignation valide/délivrée par la maîtrise d'ouvrage.

Déconsignation (remise en service)

À la fin des travaux, l'entreprise effectue une demande de déconsignation :

- Vérifie que l'intervention est terminée et que la zone est prête pour la remise en service.
- Retire les mises à la terre et en court-circuit, si présentes.
- Retire les cadenas et dispositifs de blocage, en présence du mainteneur de la maîtrise d'ouvrage.
- Retire les étiquettes et panneaux de sécurité, en présence du C2RMF ou l'OPPIC.
- Remet progressivement le réseau en fonctionnement (réarmement des disjoncteurs, ouverture des vannes, etc.).

4- DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE N°1 : demande d'accès physique

Demandeur

Nom de l'entreprise / organisme : _____

Responsable de l'intervention : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Chantier

Nom du chantier : _____

Localisation : _____

Intervention

Nature (travaux, livraison, visite, contrôle, etc.) : _____

Dates et horaires prévus : Du // _____ à h au // à _____ h

Nombre de personnes : _____

Documents joints

- Liste nominative du personnel (nom, prénom, fonction, entreprise, carte BTP)
- PPSPS
- Autres (préciser) : _____

Signature du demandeur

Nom : _____ Fonction : _____

Signature : _____ Date : // _____



ANNEXE N°2 : demande d'accès véhicule (modèle C2RMF)

CENTRE DE
RECHERCHE
ET DE
RESTAURATION
DES MUSÉES
DE FRANCE

DEMANDE D'ACCÈS VÉHICULE

Département : **Secrétariat Général / Administration**

Demandeur : ASTRID MOITRIEUX

Téléphone :
Mobile : 06 08 05 70 44 /
Bureau : 01 81 72 92 42

Date de la demande :

Nom de la société :

Immatriculation du véhicule :

Date de l'intervention :

Durée :

Heure de rendez-vous :

Porte accès du véhicule :

• TYPES D'INTERVENTION

- | | | | |
|--------------------------------------|--|---|---------------------------------|
| ☐ Maintenance | ☐ Prises de vue | ☐ Livraison d'œuvres | ☐ Autres |
| ☐ Travaux | ☐ Visite | ☐ Livraison | |

• ESPACES CONCERNES

- | | |
|---|--|
| ☐ Laboratoire par saut du loup | ☐ Pavillon de Flore par porte Jaujard |
| ☐ Laboratoire par VDI | ☐ Pavillon de Flore par VDI |

• LISTE DES INTERVENANTS :

Validé par ASTRID MOITRIEUX DATE LE



Flashez le QR Code pour consulter le formulaire dans Mezzoteam

Annexe 3 : Permis feu

PF-2026-0079-Demande Initiale

Nota

- Document à établir pour les travaux nécessitant l'inhibition de la détection incendie autre que les travaux par points chaud. Autorisation de travail obligatoire pour l'établissement d'un permis de poussières

ACTEURS

Musée du Louvre	Intervenant
Donneur d'ordre	Nom d'entreprise extérieure ou EPML
Responsable donneur d'ordre	Responsable de l'entreprise extérieure ou EPML
N° tél donneur d'ordre	N° tél entreprise extérieure
Service donneur d'ordre	Responsable intervenant
Organisation émettrice	N° tél personnel intervenant
	Notes

INTERVENTION

Titre	
Début des travaux	Heure début travaux
Fin des travaux	Heure fin travaux
Périodicité	
Région	Numéro Région
Lieu des travaux	Niveau
Code Louvre (à fiabiliser avec Stationnaire)	
Zone de détection + n° de tête (à fiabiliser avec Stationnaire)	

NATURE des TRAVAUX

Meulage/Ponçage	Relampage
Découpage/Perçage	Poussières
Micro sablage	Echafaudage
Brasage	Chalumeau
Soudage	Autre

Consignes à appliquer AVANT

Arrêt de la détection incendie - APPELER le 014020.5118	Nettoyage de la poussière des déchets et de la graisse
Balisage de la zone	Demande de PTI auprès de la DAMJ si travailleurs isolé
Informers tous les intervenants des consignes	Eloignement des matières combustibles
Extincteur de l'entreprise extérieure : Eau	Extincteur de l'entreprise extérieure : CO2



Extincteur de l'entreprise
extérieure : Poudre

Zone protégée par un
écran incombustible ou
bâche inifugée

Arrosage préventif de la
zone

J'ai bien pris en compte
ces consignes

Consignes à appliquer PENDANT

Surveillance pendant les
travaux y compris les
repas

Si personne sur place
pendant le repas -
APPELER le 014020.5118

Permis feu en
possession du
personnel intervenant

L'intervenant sait donner
l'alerte - APPELER le
014020.5118

Câble électrique
totalement déroulé de
son enrouleur

Surveillance des
passages de câbles

L'intervenant connaît le
matériel de secours
incendie

Bouteilles de gaz
écartées de la source de
chaleur

Surveillance des
projections d'étincelles

Surveillance des zones
directement contigües
(cloisons, étages)

J'ai bien pris en compte
ces consignes

Consignes à appliquer APRES

Inspection soigneuse de
la zone

Remise en service de la
détection - APPELER le
014020.5118

Nettoyage et rangement
de la zone

Vérification par caméra
thermique sur demande
au 014020.5118

J'ai bien pris en compte
ces consignes

Signature entreprise extérieure

Signature du
responsable de
l'entreprise extérieur

Info GED

Code de la fiche
documentaire

Statut de la fiche
documentaire

Indice

Créé par

Date de création de la
fiche documentaire

Signé par

Date de signature de la
fiche documentaire

Modificateur

Modifié le

1 - Validation SPSI - STATIONNAIRE

Statut Stationnaire SPSI

Nom du Stationnaire

Notes du stationnaire
SPSI

Date de signature du
stationnaire SPSI

Permis effectué le jour J

2 - Validation SPSI - CHEF de GARDE

Statut Chef de Garde

Nom Chef de Garde

Permis pour le :

Date de signature de la



synthèse de validation

Notes Chef de Garde

ANNEXE N°4 : DEMANDE DE CONSIGNATION – RESEAUX (PLOMBERIE / ELECTRICITE)

1. Entreprise intervenante

- Nom : _____
- Adresse : _____
- Téléphone / email : _____

2. Nature de l'intervention

- Type de travaux :
 - Électricité (ex : tableau de modification, remplacement câble, ajout prises, etc.)
 - Plomberie / fluides (ex : remplacement vanne, raccordement, purge, etc.)
 - Autre : _____
 - Description des travaux : _____
-
-

3. Réseau concerné

- Type de réseau :
 - Électricité
 - Eau froide
 - Eau chaude
 - Gaz
 - Chauffage
 - Égouts / eaux usées
 - Autre : _____
- Localisation précise :
 - Bâtiment : _____ Niveau : _____ Local : _____
 - Équipement / tableau / vanne : _____

5. Période de consignation demandée

- Du : // ____ à h au : // à ____ h

6. Intervenant du personnel

- Nom, prénom, fonction, habilitations (ex : habilitation électrique, CACES, etc.) :
 - _____
 - _____

7. Chargé de consignation (si applicable)

- Nom, prénom : _____
- Fonction : _____
- Habilitation (ex : chargé de consignation électrique, fluides, etc.) : _____
- Téléphone : _____

8. Moyens de sécurité prévus

- EPI : _____
- Moyens de blocage (cadenas, dispositifs de consignation, etc.) : _____
- Moyens de purge / vidange (si fluides) : _____
- Moyens d'alerte et numéros d'urgence : _____

9. Autres informations

- Présence de personnes dans le bâtiment pendant les travaux : Oui / Non
 - Autres entreprises présentes sur le chantier : Oui / Non
 - Autres remarques : _____
-
-

10. Signature du demandeur

- Nom : _____ Fonction : _____
- Signature : _____ Date : //____

ANNEXE N°5 ATTESTATION DE CONSIGNATION – RÉSEAU [ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE]

- Maître d'ouvrage : _____
- Entreprise : _____
- Référence chantier : _____

Réseau consigné

- Type : [Électricité / Eau / Gaz / Chauffage / Autre]
- Localisation : _____

Période de consignation

- Du : // ____ à h au : // ____ h

Travaux autorisés

- Nature : _____

Référent entreprise chargée de consignation

- Nom, prénom : _____
- Habilitation : _____
- Signature : _____ Date : // ____

Validation Louvre ou C2RMF

- Nom, prénom : _____
- Fonction : _____
- Signature : _____ Date : // ____